

Lightspeed Commerce Inc.

États financiers consolidés

31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains)

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances, a la responsabilité d'établir et de maintenir des mesures de contrôle interne adéquates à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

La direction, y compris le chef de la direction et la chef des finances, a effectué une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Sur la base de cette évaluation, la direction, y compris le chef de la direction et la chef des finances, a déterminé qu'au 31 mars 2026, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2026 a été auditée par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme l'indique son rapport qui figure dans les présentes.

Le 21 mai 2026

(signé) Dax Dasilva

Dax Dasilva

Chef de la direction

(signé) Asha Hotchandani Bakshani

Asha Hotchandani Bakshani

Chef des finances



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Lightspeed Commerce Inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Lightspeed Commerce Inc. et de ses filiales (la « Société ») aux 31 mars 2026 et 2025, et des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés de la variation des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2026, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2026 et 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2026, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui doit être communiquée au comité d'audit et qui i) est liée à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires – Entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire pour les services de traitement des paiements

Comme il est décrit dans les notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés, les produits tirés du traitement des transactions se sont chiffrés à 815 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, dont une tranche importante se rapporte aux services de traitement des paiements. La direction suit les indications figurant à la rubrique « Entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire » de l'annexe B d'IFRS 15 pour comptabiliser les services de traitement des paiements et déterminer si les produits doivent être comptabilisés en fonction du montant brut facturé au client ou du montant net conservé, lorsqu'une autre partie participe à la prestation du service spécifié à un client. Cette détermination requiert l'exercice du jugement important et dépend des faits et circonstances relatifs à chaque accord. La Société comptabilise les produits tirés des services de traitement des paiements fournis au moment de la transaction, au montant brut de la contrepartie payée par le client, puisqu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de l'accord conclu avec le client. La Société agit pour son propre compte dans le cadre de l'accord lorsqu'elle a le contrôle du service spécifié avant que celui-ci ne soit fourni au client. Pour déterminer si la Société a le

contrôle du service spécifié avant qu'il ne soit fourni au client, elle prend en compte des indicateurs, comme le fait de savoir si la responsabilité première de fournir comme promis le service spécifié lui incombe, si elle est exposée au risque sur stocks avant que le service spécifié ne soit fourni au client ou après que le contrôle lui en a été transféré, et si elle dispose d'une latitude pour fixer le prix du service spécifié. Si la Société n'a pas le contrôle du service spécifié, elle agit comme mandataire dans le cadre de l'accord conclu avec le client et comptabilise les produits tirés du traitement des transactions au montant net. Pour déterminer si la Société a le contrôle du service spécifié, elle évalue, entre autres, si la Société i) fournit des services supplémentaires qui sont intégrés aux services de traitement des paiements avant la prestation du service au client, ii) assume le risque de rétrofacturation et d'autres pertes financières si ces montants ne peuvent être recouvrés auprès du client et iii) peut établir à son entière discrétion les prix des services de traitement des paiements.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de la comptabilisation des produits des activités ordinaires pour une entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire pour les services de traitement des paiements constituait une question critique de l'audit : a) la direction a exercé un jugement important pour évaluer si i) la responsabilité première de fournir comme promis le service spécifié incombe à la Société, ii) la Société est exposée au risque sur stocks avant que le service spécifié ne soit fourni au client ou après que le contrôle lui en a été transféré et iii) elle dispose d'une latitude pour fixer le prix du service spécifié et b) le degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur, et les efforts déployés par celui-ci, dans l'application des procédures d'audit et dans l'évaluation du processus de la direction pour déterminer si la Société avait promis de fournir le service spécifié en agissant pour son propre compte ou comme mandataire.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés au processus de la direction pour déterminer si la Société avait promis de fournir le service en agissant pour son propre compte ou comme mandataire. Ces procédures ont également consisté, entre autres, à tester le caractère raisonnable du processus de la direction pour déterminer si la Société fournit les services de traitement des paiements en agissant pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de l'accord conclu avec le client, ce qui inclut d'évaluer si la Société avait le contrôle du service spécifié avant qu'il ne soit fourni au client. Cette évaluation a été effectuée en prenant en compte i) les modalités contractuelles avec les clients et les accords avec les fournisseurs de services, sur une base d'échantillonnage, pour déterminer si la responsabilité première de fournir comme promis le service spécifié incombe à la Société, si elle est exposée au risque sur stocks avant que le service spécifié ne soit fourni au client ou après que le contrôle lui en a été transféré et si elle dispose d'une latitude pour fixer le prix du service spécifié et ii) la cohérence des conclusions tirées par la direction avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

signé « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Montréal, Canada
Le 21 mai 2026

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2015.

Lightspeed Commerce Inc.
États consolidés de la situation financière
Aux 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains)

	Notes	2026 \$	2025 \$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	453 906	558 469
Créances clients et autres débiteurs	10, 26	47 601	53 077
Avances de fonds aux commerçants	26	118 442	106 169
Stocks	6	15 886	14 612
Autres actifs courants	11	70 580	65 696
Total de l'actif courant		706 415	798 023
Actifs au titre de droits d'utilisation liés à un contrat de location, montant net	12	16 719	12 714
Immobilisations corporelles, montant net	13	17 003	17 102
Immobilisations incorporelles, montant net	14	73 580	159 542
Goodwill	15	805 051	797 962
Autres actifs non courants	16	38 210	40 562
Actifs d'impôt différé	21	8 244	298
Total de l'actif		1 665 222	1 826 203
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	17, 26	80 592	73 075
Obligations locatives	12	5 255	5 654
Passif d'impôt exigible	21	787	1 540
Produits différés	5	78 475	68 714
Total du passif courant		165 109	148 983
Produits différés	5	661	1 088
Obligations locatives	12	14 910	11 319
Autres passifs non courants		1 390	562
Passifs d'impôt différé	21	—	284
Total du passif		182 070	162 236
Capitaux propres			
Capital-actions	19	3 919 425	4 157 395
Capital apporté supplémentaire	24	208 201	200 634
Cumul des autres éléments du résultat global	20, 26	1 879	(7 462)
Déficit cumulé		(2 646 353)	(2 686 600)
Total des capitaux propres		1 483 152	1 663 967
Total du passif et des capitaux propres		1 665 222	1 826 203
Engagements et éventualités	22, 23		

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Glen LeBlanc, administrateur (signé) Dax Dasilva, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Lightspeed Commerce Inc.

États consolidés du résultat net et du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	2026 \$	2025 \$
Produits des activités ordinaires	5	1 227 046	1 076 826
Coût direct des produits	6, 7	700 124	626 621
Marge bénéficiaire brute		526 922	450 205
Charges d'exploitation			
Frais généraux et administratifs	7	116 521	115 139
Recherche et développement	7	126 330	120 335
Vente et commercialisation	7	280 895	234 844
Amortissement des immobilisations corporelles	13	6 850	7 339
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	5 088	5 220
Perte (profit) de change		(1 546)	594
Charge de rémunération liée à des acquisitions		627	366
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	138 824	88 432
Restructuration	23	5 632	17 503
Dépréciation du goodwill	15	—	556 440
Total des charges d'exploitation		679 221	1 146 212
Perte d'exploitation		(152 299)	(696 007)
Produit d'intérêts net	8	8 248	36 498
Perte avant impôt sur le résultat		(144 051)	(659 509)
Charge (produit) d'impôt	21		
Exigible		8 504	7 496
Différé		(8 143)	191
Total de la charge d'impôt		361	7 687
Perte nette		(144 412)	(667 196)
Autres éléments du résultat global	20, 26		
<i>Éléments pouvant être reclassés dans la perte nette</i>			
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger		7 083	(732)
Variation du profit net latent (de la perte nette latente) sur les instruments de couverture de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt		2 258	(2 685)
Total des autres éléments du résultat global		9 341	(3 417)
Total du résultat global		(135 071)	(670 613)
Perte nette par action – de base et diluée	9	(1,04)	(4,34)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Lightspeed Commerce Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains)

	2026	2025
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(144 412)	(667 196)
Éléments sans effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations incorporelles	138 824	88 432
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation liés à un contrat de location	11 938	12 559
Charge (produit) d'impôt différé	(8 143)	191
Charge de rémunération à base d'actions	57 015	55 605
Profit de change latent	(967)	(290)
Dépréciation du goodwill	—	556 440
(Augmentation) diminution des actifs d'exploitation et augmentation (diminution) des passifs d'exploitation		
Créances clients et autres débiteurs	4 837	8 913
Avances de fonds aux commerçants	(12 273)	(31 933)
Stocks	(1 274)	1 880
Autres actifs	(1 796)	(20 903)
Créditeurs et charges à payer	10 551	(892)
Passif d'impôt exigible	(753)	(169)
Produits différés	9 334	1 503
Autres passifs non courants	828	(404)
Produit d'intérêts net	(8 248)	(36 498)
Total – activités d'exploitation	55 461	(32 762)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles	(6 560)	(3 781)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(52 830)	(19 342)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(165)	(7 513)
Produit d'intérêts	21 991	38 678
Total – activités d'investissement	(37 564)	8 042
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'exercice d'options sur actions, déduction faite des retenues d'impôt pour le règlement net des actions	1 129	2 231
Actions rachetées et annulées	(86 238)	(132 317)
Actions rachetées aux fins du règlement d'UAR non monétaires	(30 208)	—
Règlement d'obligations locatives	(8 343)	(8 410)
Coûts de financement	(88)	(180)
Total – activités de financement	(123 748)	(138 676)
Incidence des variations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 288	(237)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(104 563)	(163 633)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	558 469	722 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	453 906	558 469
Impôt sur le résultat payé	5 038	4 654

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Lightspeed Commerce Inc.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions)

	Notes	Actions émises et en circulation		Capital apporté supplé- mentaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit cumulé	Total
		Nombre d'actions	Montant \$				
Solde au 31 mars 2024		153 547 616	4 362 691	213 918	(4 045)	(2 160 163)	2 412 401
Perte nette		—	—	—	—	(667 196)	(667 196)
Exercice d'options sur actions et règlement des attributions d'actions, déduction faite des actions retenues aux fins de l'impôt	24	2 574 408	71 120	(68 889)	—	—	2 231
Rémunération à base d'actions	24	—	—	55 605	—	—	55 605
Actions rachetées et annulées	19	(9 722 677)	(276 416)	—	—	140 759	(135 657)
Autres éléments du résultat global	20, 26	—	—	—	(3 417)	—	(3 417)
Solde au 31 mars 2025		146 399 347	4 157 395	200 634	(7 462)	(2 686 600)	1 663 967
Perte nette		—	—	—	—	(144 412)	(144 412)
Exercice d'options sur actions et règlement des attributions d'actions	24	2 488 415	42 444	(41 315)	—	—	1 129
Rémunération à base d'actions	24	—	—	57 015	—	—	57 015
Actions rachetées et annulées	19	(9 013 953)	(255 975)	—	—	182 295	(73 680)
Actions rachetées aux fins du règlement d'UAR non monétaires	19	(2 594 833)	(30 208)	—	—	—	(30 208)
Règlement d'UAR non monétaires	19	495 875	5 769	(8 133)	—	2 364	—
Autres éléments du résultat global	20, 26	—	—	—	9 341	—	9 341
Solde au 31 mars 2026		137 774 851	3 919 425	208 201	1 879	(2 646 353)	1 483 152

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Constitution en société et nature des activités

Lightspeed Commerce Inc. (« Lightspeed » ou la « Société ») a été constituée le 21 mars 2005 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Lightspeed est sis à la Gare Viger, 700, rue Saint-Antoine Est, bureau 300, Montréal (Québec) Canada. La plateforme de commerce unique de Lightspeed propose à ses clients les fonctionnalités essentielles dont ils ont besoin pour traiter avec les consommateurs, gérer les transactions, commander les stocks, accepter les paiements et gérer leur entreprise. Lightspeed a des clients dans plus d'une centaine de pays et permet aux petites et moyennes entreprises qui occupent un ou plusieurs emplacements d'être concurrentielles dans un environnement de marché omnicanal en traitant leurs affaires en ligne, sur des réseaux mobiles et sociaux aussi bien que sur des circuits physiques.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la New York Stock Exchange (« NYSE ») sous le symbole « LSPD ».

2. Mode de présentation et périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière applicables publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »), et le conseil d'administration (le « Conseil ») en a approuvé la publication le 21 mai 2026.

Les états financiers consolidés présentent des données comparatives pour les exercices précédents.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Lightspeed et de ses filiales entièrement détenues au 31 mars 2026, notamment : Lightspeed Netherlands B.V., Lightspeed Payments USA Inc., Kounta Pty Ltd., Lightspeed Commerce USA Inc., Upserve, Inc., Vend Limited, Lightspeed NuORDER Inc. et Ewid, Inc. (collectivement, les « filiales »). L'ensemble des soldes et transactions intragroupes importants ont été éliminés à la consolidation.

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du contrôle qu'elle exerce sur l'entité. Les états financiers de toutes les filiales sont dressés en fonction des mêmes périodes de présentation de l'information financière que celles de Lightspeed et à l'aide des méthodes comptables de celle-ci. Toutes les filiales sont entièrement détenues et consolidées entièrement jusqu'à la date à laquelle le contrôle de Lightspeed prend fin.

3. Méthodes comptables significatives

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les principales sources de produits des activités ordinaires de la Société sont les abonnements à ses plateformes et les produits tirés de ses services de traitement des paiements. Les autres sources de produits des activités ordinaires de la Société comprennent les frais de traitement de paiement, les avances de fonds aux commerçants, les services professionnels et la vente de matériel, comme il est décrit ci-après.

En ce qui concerne les flux de produits des activités ordinaires se rapportant à une autre partie qui participe à la prestation d'un bien ou service spécifié à un client, la Société suit les indications figurant à la rubrique « Entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire » de l'annexe B d'IFRS 15 pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés en fonction du montant brut facturé au client ou du montant net conservé. La Société agit pour son propre compte dans le cadre de l'accord et comptabilise les produits au montant brut facturé au client lorsqu'elle a le contrôle du bien ou du service spécifié avant que celui-ci ne soit fourni au client. Pour déterminer si elle a le contrôle du bien ou du service spécifié avant

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

qu'il ne soit fourni au client, la Société prend en compte des indicateurs, comme le fait de savoir si la responsabilité première de fournir comme promis le bien ou le service spécifié lui incombe, si elle est exposée au risque sur stocks avant que le bien ou le service spécifié ne soit fourni au client ou après que le contrôle lui en a été transféré, et si elle dispose d'une latitude pour fixer le prix du bien ou du service spécifié. Si elle n'a pas le contrôle du bien ou du service spécifié, la Société agit comme mandataire dans le cadre de l'accord conclu avec le client et comptabilise les produits des activités ordinaires au montant net conservé. Cette détermination requiert l'exercice d'un jugement important et dépend des faits et circonstances relatifs à chaque accord.

Les accords que la Société conclut avec les clients peuvent regrouper de multiples obligations de prestation. Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de prestation, la Société évalue si chaque obligation de prestation est distincte et devrait être comptabilisée comme une unité de comptabilisation distincte. Dans le cas des abonnements aux logiciels, des services de traitement des paiements, et du matériel informatique et autres produits, la Société a établi que le client peut tirer parti de chaque service pris isolément, et que chacun des services fournis au client peut être identifié séparément des autres promesses contenues dans le contrat. Plus précisément, les obligations de prestation distinctes de la Société sont les abonnements aux logiciels, les services de traitement des paiements, le matériel informatique et les services de mise en œuvre.

Le prix de transaction total est fixé à la passation du contrat et réparti entre chaque obligation de prestation en fonction du prix de vente spécifique relatif de chacune. La Société détermine le prix de vente spécifique en fonction de données internes comme les prix de vente spécifiques normaux ou habituellement pratiqués. Les prix de vente spécifiques sont établis en collaboration avec la direction, qui doit les approuver, en prenant en compte la stratégie de mise en marché de la Société. Celle-ci Société modifie occasionnellement ses pratiques de fixation des prix pour suivre l'évolution de sa stratégie de mise en marché, ce qui pourrait se traduire par une modification des prix de vente spécifiques relatifs. Les réductions de prix sont réparties entre chacune des obligations de prestation auxquelles elles sont liées en fonction de leur prix de vente spécifique relatif.

La Société reçoit normalement les paiements des clients à la date limite de paiement de la facture ou avant. Dans tous les autres cas, les modalités de paiement varient en fonction du type de contrat; toutefois, les modalités stipulent généralement que le paiement doit être fait dans au plus tard 30 jours après la date de la facture. Les taxes de vente perçues auprès des clients et versées aux autorités gouvernementales sont exclues des produits des activités ordinaires.

Produits tirés des abonnements

Les abonnements aux logiciels comprennent les abonnements à nos solutions d'infonuagique pour les services des secteurs de la vente au détail et de l'hôtellerie, pour les services de commerce électronique de la Société et pour les services de vente en gros. Outre les abonnements de base susmentionnés, les clients peuvent acheter des services supplémentaires. Les abonnements comprennent les services d'entretien et de soutien et l'accès à des mises à niveau indéfinies. La Société comptabilise les produits tirés des abonnements aux logiciels, y compris les services supplémentaires, de façon proportionnelle sur la durée du contrat, à compter de la date à laquelle les services sont rendus accessibles aux clients.

Produits tirés du traitement des transactions

La Société offre à ses clients des services de traitement des paiements, grâce à des terminaux connectés et en ligne, qui facilitent le paiement des biens et services que ceux-ci vendent à leurs clients, pour lesquels des frais de transaction leur sont facturés. La Société comptabilise les produits tirés des services de traitement des paiements fournis au moment de la transaction, au montant brut de la contrepartie payée par le client, puisqu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de l'accord conclu avec le client. Elle agit pour son propre compte, car elle contrôle le service de traitement des paiements avant que le client ne reçoive lesdits paiements, et fournit des services supplémentaires qui sont intégrés au service de traitement des paiements avant la prestation du service au client. La Société assume également le risque de rétrofacturation

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

et d'autres pertes financières si ces montants ne peuvent être recouvrés auprès du client, et peut établir à son entière discrétion les prix des services promis.

Le logiciel de la Société comporte également des interfaces avec des tierces parties en vue de permettre le traitement par carte de crédit. Ces tierces parties génèrent des produits en facturant des frais de transaction, généralement selon un montant fixe par transaction ou un pourcentage fixe de la transaction traitée. Dans le cadre de l'intégration de ces solutions de tierces parties, la Société négocie avec ces parties une entente selon laquelle elle reçoit une tranche des produits générés par les tierces parties. Ces produits sont comptabilisés, au montant net retenu par la Société, c'est-à-dire que seule est comptabilisée la portion des produits que reçoit la Société (ou qui lui est due) de la part de la tierce partie.

La Société génère également des produits auprès de clients admissibles au moyen de Lightspeed Capital, son programme d'avances de fonds aux commerçants. Dans le cadre de ce programme, elle achète un montant désigné de créances futures à escompte et le client lui remet un pourcentage fixe de ses ventes quotidiennes jusqu'à ce que le solde ait été entièrement remis. La Société évalue des critères d'admissibilité définis, notamment le nombre d'années d'exploitation, la nature des activités et les données historiques sur les ventes, avant l'achat des créances futures des clients admissibles, afin de l'aider à évaluer la recouvrabilité. Étant donné que les ententes d'avance de fonds aux commerçants ne comportent pas de modalités contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le solde des avances de fonds aux commerçants, chacune de ces ententes est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie fournie au client, réduite de tout montant qui ne devrait pas être recouvré. La juste valeur de chaque entente d'avance de fonds aux commerçants est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information. Le montant des produits tirés du traitement des transactions comptabilisé au titre des ententes d'avance de fonds des commerçants au cours de la période correspond au montant brut versé par le client au cours de ladite période, diminué de la différence entre la juste valeur initiale et la juste valeur réévaluée à la fin de la période, compte non tenu des variations de la juste valeur se rapportant à des montants réputés irrécouvrables, qui sont comptabilisées dans les frais généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La Société est responsable de l'achat du montant désigné des créances futures, assume le risque de pertes financières si les créances ne peuvent être recouvrées auprès du client, et peut établir à sa discrétion les frais facturés. Elle comptabilise dans les coûts directs des produits, les frais de traitement et d'autres frais auprès de plateformes de tierces parties qui sont directement liées à la prestation aux clients du programme d'avances de fonds aux commerçants.

Produits tirés de la vente de matériel informatique et autres

Le logiciel de la Société s'intègre à diverses solutions de matériel informatique conçues pour l'exploitation de commerces. Dans le cadre du processus de vente pour les clients existants et nouveaux, la Société agit à titre de revendeur de matériel informatique. Ces ventes consistent principalement en équipements périphériques. En outre, dans certains cas, sur demande, la Société offre aux clients des services professionnels personnalisés en vue de déployer son logiciel, de l'intégrer à d'autres systèmes, d'implanter le magasin de commerce électronique ou d'installer leur matériel.

Les produits tirés de la vente de matériel informatique sont comptabilisés à un moment précis, soit lorsque la propriété est transférée au client, conformément aux modalités d'expédition, au montant brut de la contrepartie payée par le client, puisque la Société agit pour son propre compte dans le cadre de l'entente conclue avec le client. Elle agit pour son propre compte, car elle contrôle le matériel informatique avant que le client ne le reçoive.

La plupart des services professionnels sont vendus en fonction des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires. Le logiciel de la Société peut d'ordinaire être utilisé par le client tel qu'il est livré. Les services professionnels de la Société ne sont généralement pas essentiels à la fonctionnalité du logiciel. En ce qui concerne les services exécutés en fonction des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires, les produits sont comptabilisés à mesure que sont exécutés les services, au montant brut de

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

la contrepartie payée par le client, puisque la Société agit pour son propre compte dans le cadre de l'entente conclue avec le client. Elle agit pour son propre compte, car elle contrôle les services professionnels avant que le client ne les reçoive.

Actifs au titre des commissions

La Société comptabilise des coûts au titre des commissions de vente payées à la passation d'un contrat, qui sont des coûts additionnels à l'obtention du contrat, en tant qu'actifs (« actifs au titre des commissions ») si elle croit être en mesure de les recouvrer. Les actifs au titre des commissions sont ensuite amortis de façon systématique, conformément au mode de transfert du bien ou du service auquel l'actif au titre des commissions se rapporte. La Société applique une mesure de simplification qui lui permet de déterminer le mode de transfert du bien ou du service auquel un portefeuille de contrats présentant des caractéristiques similaires se rapporte. Dans le cas des contrats pour lesquels la période d'amortissement des actifs au titre des commissions aurait été de un an ou moins, la Société applique la mesure de simplification qui lui permet de comptabiliser les coûts supplémentaires liés à l'obtention de ces contrats en charges lorsqu'ils sont engagés.

Actifs contractuels

La Société comptabilise les actifs contractuels lorsqu'elle a fourni des biens ou des services aux clients à la passation du contrat, mais le droit à une contrepartie connexe pour cette obligation de prestation est conditionnel à la satisfaction des autres obligations de prestation. Les actifs contractuels se rapportent principalement aux solutions de matériel et sont recouvrés sur la durée prévue du contrat qui tient compte des droits exécutoires de la Société. Par la suite, les actifs contractuels sont portés en diminution des produits des activités ordinaires.

Produits différés

Les produits différés se composent principalement des frais perçus ou exigibles aux termes de contrats à l'égard de services pour lesquels les critères de comptabilisation des produits n'ont pas été satisfaits. Ils sont comptabilisés dans les produits des activités ordinaires à mesure que les services sont rendus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts bancaires. La Société considère que tous les placements à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont l'échéance initiale à la date d'acquisition est de trois mois ou moins sont des équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks, qui se composent du matériel informatique uniquement, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi au moyen de la méthode du coût moyen pondéré. La Société comptabilise une provision au titre de l'obsolescence des stocks en fonction d'estimations ayant trait au cycle de vie des produits, aux niveaux d'utilisation et à l'évolution de la technologie. L'établissement du coût des produits rend compte des variations de ces estimations éventuelles, le cas échéant. Le montant de la baisse de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation ainsi que toutes les pertes relatives aux stocks, le cas échéant, sont comptabilisés en charges durant l'exercice où survient la dépréciation ou la perte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs en question. Le mobilier et le matériel sont amortis sur cinq ans, et l'équipement informatique, sur trois ans.

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée la moins élevée entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location connexe.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles identifiables acquises

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs en question. En règle générale, les technologies logicielles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur une durée de trois à cinq ans, et les relations clients acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises, sur une durée de trois à six ans. Les durées d'utilité estimées des relations clients et des technologies logicielles acquises ont été révisées au 1^{er} avril 2025. Se reporter à la note 14 pour un complément d'information.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne, les frais liés aux activités de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. La Société comptabilise les frais de développement interne comme des immobilisations incorporelles uniquement lorsque les critères suivants sont remplis : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est démontrée; il y a une intention d'achever l'immobilisation incorporelle et une capacité à l'utiliser ou la vendre; l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; des ressources adéquates sont disponibles pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre, et il est possible d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initialement comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des frais engagés à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés précédemment jusqu'à la date où l'actif peut fonctionner de la manière prévue par la direction. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les frais de développement interne sont comptabilisés à titre de frais de recherche et développement dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont présentées au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles identifiables acquises. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties sur une durée de deux à trois ans.

Dépréciation des actifs non courants

La Société soumet ses immobilisations corporelles et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à un test de dépréciation lorsque les événements ou l'évolution des circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité de l'actif, selon la plus élevée des deux. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au plus petit niveau pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

Goodwill et dépréciation du goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur estimée du montant net des immobilisations corporelles et des actifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est testé au niveau du secteur opérationnel de la Société (le « secteur »), soit le niveau auquel la direction effectue un suivi du goodwill.

La Société examine la valeur comptable du goodwill une fois l'an, le 31 décembre, ou plus fréquemment si des événements ou un changement de circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur du goodwill soit inférieure à sa valeur comptable. La dépréciation du goodwill est déterminée en évaluant la valeur recouvrable du secteur et en la comparant à la valeur comptable du secteur. La valeur recouvrable du secteur est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Une analyse quantitative a été exécutée afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La méthode et les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont analysées à la note 15.

Impôt sur le résultat

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer se fonde sur le résultat imposable pour l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat présenté aux états consolidés du résultat net et du résultat global en raison d'éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres périodes et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé aux taux d'impôt (et selon les lois fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits aux états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du résultat imposable. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporaires et ces pertes pourront être imputées, sera disponible. Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires, sauf si la différence temporaire imposable provient de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (sauf s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le résultat imposable ni le résultat comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de la totalité ou d'une partie de l'actif à recouvrer.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de cet actif ou passif.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser l'actif d'impôt exigible et le passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler le montant net de l'actif et du passif d'impôt exigible.

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Montants d'impôt exigible et différé

Les montants d'impôt exigible et d'impôt différé sont imputés en perte nette aux charges ou aux produits, sauf s'ils ont trait à des éléments comptabilisés hors de la perte nette (dans les autres éléments du résultat global ou directement dans le déficit cumulé), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors de la perte nette.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la Société a mis en place un plan de restructuration précis qui a été communiqué suffisamment en détail pour créer une obligation implicite. Elles comprennent uniquement les coûts directement liés au plan de restructuration et sont évaluées selon la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler les obligations de la Société. Les charges de restructuration comprennent également d'autres charges qui découlent directement de la restructuration et qui sont nécessairement liées à la restructuration et non aux activités courantes de la Société.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives relativement aux contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et relativement aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilise en charges les paiements de loyers au titre de ces contrats de location, selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location.

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, ainsi que les paiements de loyers variables n'étant pas pris en compte dans les obligations locatives, sont classés à titre de sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, alors que les paiements de loyers restants sont classés à titre de sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Régimes d'intéressement à base de titres de capitaux propres

La Société comptabilise tous les paiements fondés sur des actions à leur juste valeur respective. Elle comptabilise une charge de rémunération à base d'actions au cours de la période d'acquisition de la tranche d'attributions visées. La juste valeur des options sur actions attribuées aux employés est généralement estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La Société estime également les déchéances et révise son estimation, au besoin, au cours des périodes ultérieures si le nombre réel de déchéances diffère de ces estimations. Toute contrepartie versée par les employés à l'exercice d'options sur actions et la portion correspondante portée au crédit du capital d'apport supplémentaire sont imputées au capital-actions.

Le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes qu'utilise la Société pour calculer la valeur des options a été élaboré pour estimer la juste valeur. Ce modèle exige le recours à des hypothèses, notamment les attentes en ce qui a trait à la durée de vie de l'option, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement en dividende, qui affectent grandement les valeurs calculées. La durée de vie attendue de l'option est établie à l'aide d'une méthode basée sur la période devant s'écouler avant l'acquisition des droits et le calcul historique à compter de la date qui permet de calculer la durée de vie attendue en tenant compte de la période devant s'écouler avant l'acquisition des droits, ainsi que la durée de vie réelle ou attendue d'une attribution en fonction de l'activité antérieure ou de la période résiduelle avant l'expiration des attributions en cours. La volatilité attendue est établie à l'aide des données publiées des sociétés comparables ou des propres données de

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

la Société. Le taux d'intérêt sans risque est établi en fonction du taux à la date d'attribution des titres du gouvernement canadien à coupon zéro assortis d'une durée résiduelle correspondant à la durée de vie attendue de l'option. Le rendement en dividende se fonde sur le taux de rendement en dividende annuel attendu à la date d'attribution. Le taux de déchéance prévu est basé sur les taux de déchéance historiques.

La juste valeur des options qui comportent des conditions de rendement liées au marché est évaluée au moyen du modèle d'établissement des prix Monte Carlo afin d'estimer le cours futur potentiel des actions de la Société. Les conditions du marché sont prises en compte dans l'estimation de la juste valeur à la date d'attribution, et cette juste valeur n'est pas révisée ultérieurement.

La juste valeur des unités d'actions restreintes (« UAR »), y compris des UAR non monétaires, des unités d'actions différées (« UAD ») et des unités d'actions fondées sur le rendement comportant des conditions de rendement non liées au marché (« UAFR »), est évaluée au moyen de la juste valeur des actions de la Société, comme si elles étaient acquises et émises à la date d'attribution. La Société utilise une estimation des déchéances pour déterminer la charge de rémunération à base d'actions ainsi que la probabilité que les conditions de performance soient remplies, s'il y a lieu.

Si la date d'acquisition de certaines options sur actions ou attributions d'actions est devancée dans le cadre d'une restructuration, la charge directement liée à l'accélération des options sur actions ou des attributions d'actions est comptabilisée comme une composante de la restructuration.

Information sectorielle

La fonction de principal décideur opérationnel de la Société est occupée par le chef de la direction. Fonction de gestion la plus élevée, le principal décideur opérationnel est responsable de l'évaluation de la performance globale de Lightspeed, ainsi que de la prise de décisions opérationnelles comme l'attribution des ressources liées à l'exploitation, la priorisation des produits et la délégation de pouvoirs. La direction a déterminé que la Société est constituée d'un seul secteur opérationnel à présenter.

Instruments financiers

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs financiers de la Société sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et dépôts soumis à restrictions, des créances clients et autres débiteurs, des avances de fonds aux commerçants, des contrats de change à terme et des autres actifs. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle la Société reçoit ou livre l'actif. Les débiteurs sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, sauf ceux dont l'échéance est à plus de 12 mois après la période de présentation de l'information financière.

Évaluation subséquente

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et dépôts soumis à restrictions, les avances de fonds aux commerçants et les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits et pertes sont inscrits aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour un complément d'information sur les pertes de valeur des créances clients, se reporter à la rubrique sur la dépréciation d'actifs financiers ci-dessous.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque les actifs financiers sont radiés.

Dépréciation d'actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice que ses créances clients se sont dépréciées. Elle utilise la méthode simplifiée pour évaluer la perte de valeur de ses créances clients, car ces actifs financiers ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la Société ne cherche pas à déterminer si le risque de crédit de ces instruments a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Elle comptabilise plutôt une correction de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Les pertes de valeur et les reprises subséquentes sont comptabilisées en résultat au montant requis pour que la correction de valeur à la date de clôture corresponde au montant qui doit être comptabilisé en fonction de la politique ci-dessus. La Société a mis au point une matrice de calcul fondée sur l'historique de ses pertes de crédit, ajusté pour prendre en compte de manière prospective des facteurs propres à la contrepartie et l'état général de l'économie. La valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé dans les frais généraux et administratifs aux états consolidés du résultat net et du résultat global. Les créances clients sont radiées lorsqu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement.

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs et charges à payer, les obligations locatives, les contrats de change à terme et d'autres passifs. Tous les passifs financiers, à l'exception des obligations locatives, sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La Société évalue si les instruments financiers dérivés incorporés doivent être séparés des contrats hôtes lorsqu'elle devient initialement partie au contrat.

Évaluation subséquente

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers, à l'exception des contrats de change à terme, sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement découlant de cette méthode est inclus dans les charges financières aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants sauf si la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation qui en découle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les profits et les pertes sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net et du résultat global lorsque les passifs sont décomptabilisés.

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Contrats de change à terme

La Société désigne certains contrats de change à terme comme couvertures de flux de trésorerie lorsque toutes les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* sont respectées. Elle comptabilise ces contrats de change à terme à titre d'actifs ou de passifs à l'état consolidé de la situation financière, et ces contrats sont évalués à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs et les passifs liés à ces contrats de change à terme sont inclus dans les autres actifs courants et les créditeurs et charges à payer à l'état consolidé de la situation financière, respectivement. La Société présente le profit ou la perte sur la partie efficace d'une couverture de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global et reclasse ensuite les profits et les pertes cumulés dans le coût direct des produits, les frais généraux et administratifs, les frais de recherche et développement ou les frais de vente et de commercialisation, selon le risque couvert, lorsque les transactions couvertes ont une incidence sur les états consolidés du résultat net et du résultat global. S'il devient probable que les transactions couvertes ne se réaliseront pas, les montants correspondants du cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits financiers ou les charges financières. Les contrats de change à terme qui ne peuvent être désignés comme couvertures de flux de trésorerie aux termes d'IFRS 9 *Instruments financiers* sont classés comme des instruments dérivés non désignés à des fins de couverture. La Société évalue ces instruments à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières. À ce jour, la Société n'a conclu aucun contrat de change à terme qui ne peut être désigné comme couverture de flux de trésorerie aux termes d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

Conversion de devises

Le dollar américain est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de Lightspeed. Les éléments inscrits aux états financiers consolidés de la Société sont évalués dans la monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à l'aide des taux de change en vigueur à la date des transactions ou lorsque les éléments sont réévalués. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et des variations des actifs et passifs monétaires libellés en devises aux taux de change en fin de période sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les résultats d'exploitation et les résultats financiers des entités de la Société qui ont une monnaie fonctionnelle autre que la monnaie de présentation sont convertis en dollars américains comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture à la date de clôture; les produits et les charges de chaque état des résultats sont convertis au taux de change moyen; et les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Aux fins de conversion de devises, les ajustements du goodwill et de juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme les actifs et les passifs de l'établissement, et sont convertis au cours de clôture à chaque date de clôture.

Nouvelles prises de position en comptabilité

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ou d'autres organismes de normalisation publient de nouvelles prises de position en comptabilité, que la Société adopte à la date de prise d'effet indiquée.

Méthodes comptables significatives nouvelles et modifiées adoptées par la Société

L'IASB a publié des modifications à IAS 21 *Effet des variations des cours des monnaies étrangères* afin de clarifier le mode d'évaluation et de comptabilisation lorsqu'une devise n'est pas échangeable contre une autre. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La Société a adopté cette modification à compter du 1^{er} avril 2025. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur ses méthodes comptables ou sur ses états financiers consolidés.

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Aucune autre norme IFRS de comptabilité en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 ni aucune interprétation de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC ») n'ont eu d'incidence significative sur les méthodes comptables de la Société ou sur ses états financiers consolidés.

Méthodes comptables significatives nouvelles et modifiées publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des présents états financiers, la Société n'avait pas encore appliqué les normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées suivantes, publiées mais non encore entrées en vigueur.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* visant à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, y compris l'introduction d'une nouvelle exemption touchant certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement de certains actifs financiers et introduisent des obligations d'information pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La Société adoptera ces modifications à compter du 1^{er} avril 2026 et prévoit se prévaloir de la nouvelle exemption permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. L'adoption de ces modifications par la Société n'aura pas d'incidence significative sur ses méthodes comptables ni sur ses états financiers consolidés des périodes futures.

L'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui comprend des exigences en matière de présentation et de communication de l'information dans les états financiers à usage général pour veiller à ce qu'ils fournissent de l'information pertinente qui donne une image fidèle des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges d'une entité. IFRS 18 introduit une structure de présentation définie pour les états consolidés du résultat net et du résultat global et exigera la présentation d'informations supplémentaires relativement aux mesures de la performance définies par la direction. La nouvelle norme IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. Principales hypothèses et estimations comptables

Recours aux estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité oblige la direction à exercer son jugement, à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés aux états financiers consolidés et dans les notes annexes. La direction examine ses estimations régulièrement en fonction des meilleures informations dont elle dispose relativement à la conjoncture et aux initiatives que peut prendre la Société à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. L'incertitude concernant ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Les principales estimations et hypothèses comprennent ce qui suit.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

L'identification des contrats générateurs de produits avec les clients, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction et les répartitions entre les obligations de prestation identifiées, l'utilisation de la méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires appropriée pour chaque obligation de prestation et l'évaluation du degré d'avancement des obligations de prestation satisfaites au fil du temps sont les principaux aspects

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

du processus de comptabilisation des produits des activités ordinaires, et tous nécessitent l'exercice de jugement et le recours à des hypothèses.

La Société suit les indications figurant à la rubrique « Entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire » de l'annexe B d'IFRS 15 pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés en fonction du montant brut de la contrepartie reçue du client ou du montant net de la contrepartie conservée par la Société. Cette détermination requiert l'exercice du jugement important et dépend des faits et circonstances relatifs à chaque accord.

Dépréciation d'actifs non financiers

Le test de dépréciation de la Société à l'égard du goodwill se fonde sur les estimations en interne de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et recourt à des modèles d'évaluation comme le modèle des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent les estimations visant le taux d'actualisation, le multiple de valeur finale et le taux de croissance des produits des activités ordinaires. Ces estimations, notamment la méthode employée, l'évaluation des UGT et la façon dont le goodwill est attribué, peuvent avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation du goodwill. Se reporter à la note 15 pour un complément d'information sur les hypothèses utilisées.

Lorsque les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation liés à un contrat de location et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation, la détermination de la valeur recouvrable des actifs exige que la direction recoure à des estimations, facteur qui peut avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation.

Recouvrabilité des actifs d'impôt différé, impôt exigible et différé, et crédits d'impôt

L'interprétation de la réglementation fiscale, qui est complexe, ainsi que le montant et le calendrier du résultat imposable à l'avenir font l'objet d'incertitudes. La Société établit des provisions fondées sur l'estimation raisonnable des incidences possibles des vérifications par l'administration fiscale. Le montant de ces provisions se fonde sur divers facteurs, comme les vérifications fiscales antérieures ainsi que les interprétations divergentes de la réglementation fiscale de la part de l'entité imposable et de l'administration fiscale responsable.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporaires pourront être imputées, sera disponible. La direction doit user de son jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisé, en fonction du calendrier probable et du niveau du résultat imposable futur, outre les stratégies de planification fiscale futures.

Rémunération à base d'actions

La Société évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les employés en se basant sur la juste valeur des instruments connexes à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions nécessite la détermination du modèle d'évaluation le mieux adapté à l'attribution, laquelle repose sur les modalités et conditions de celle-ci. Il faut également formuler des hypothèses et choisir les données les plus pertinentes pour le modèle d'évaluation, notamment les prévisions relatives à l'option quant à sa durée, à sa volatilité, à son taux d'intérêt et à son rendement en dividende. Se reporter à la note 24 pour un complément d'information sur les hypothèses.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Provisions

De temps à autre, la Société est partie à des litiges et à des réclamations. Rien ne garantit que ces litiges et ces réclamations seront résolus sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédures coûteuses ni qu'ils ne nuiront pas à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Pour déterminer la probabilité d'une perte et établir une estimation raisonnable, la direction doit exercer un jugement important. Les hypothèses utilisées reflètent les conditions économiques les plus probables et les lignes de conduite prévues par la Société à ce moment-là, mais peuvent également différer au fil du temps. Compte tenu des incertitudes associées à tout litige, l'issue réelle peut différer des estimations de la Société et pourrait nuire à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Immobilisations incorporelles générées en interne

La Société comptabilise les frais de développement interne comme des immobilisations incorporelles uniquement lorsque les critères suivants sont remplis : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est démontrée; il y a une intention d'achever l'immobilisation incorporelle et une capacité à l'utiliser ou la vendre; l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; des ressources adéquates sont disponibles pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre, et il est possible d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

5. Produits des activités ordinaires

La ventilation des produits des activités ordinaires de la Société s'établit comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Produits tirés des abonnements	370 700	344 772
Produits tirés du traitement des transactions	815 091	697 273
Produits tirés de la vente de matériel informatique et autres produits	41 255	34 781
Total des produits des activités ordinaires	1 227 046	1 076 826

Les produits tirés du traitement des transactions comprennent des produits de 49 961 \$ provenant d'avances de fonds aux commerçants pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (35 175 \$ en 2025). La Société présente ses produits des activités ordinaires par région géographique à la note 28.

Actifs au titre des commissions

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	36 887	32 970
Entrées	25 387	22 757
Amortissement (dans les frais de vente et de commercialisation)	(22 549)	(18 840)
Solde à la clôture de l'exercice	39 725	36 887

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Actifs contractuels

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	32 004	32 207
Entrées	27 334	16 002
Amortissement (dans les produits tirés des abonnements et du traitement des transactions)	(21 636)	(16 205)
Solde à la clôture de l'exercice	37 702	32 004

Passifs sur contrat

Les produits des activités ordinaires inclus dans le solde des produits différés à l'ouverture des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 se chiffraient respectivement à 68 714 \$ et à 67 336 \$.

6. Coût direct des produits

	2026	2025
	\$	\$
Coût des produits tirés des abonnements	63 501	70 753
Coût des produits tirés du traitement des transactions	569 797	505 631
Coût des produits tirés de la vente de matériel informatique et autres produits	66 826	50 237
Total du coût direct des produits	700 124	626 621

Les stocks passés en charges dans le coût direct des produits au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 se sont chiffrés à 52 049 \$ (39 564 \$ en 2025).

7. Rémunération des employés

Le total de la rémunération des employés, qui comprend les salaires et les avantages, notamment la rémunération à base d'actions et les charges sociales, ainsi que les indemnités de départ incluses dans les frais de restructuration, compte non tenu de l'aide gouvernementale et de la rémunération liée à des acquisitions, s'est chiffré à 354 354 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (337 001 \$ en 2025).

Le tableau ci-après présente la rémunération à base d'actions et les charges sociales qui s'y rapportent, incluses dans les charges suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Coût direct des produits	1 973	3 323
Frais généraux et administratifs	18 466	18 054
Recherche et développement	23 418	18 654
Vente et commercialisation	15 040	16 547
Total de la rémunération à base d'actions et des charges sociales qui s'y rapportent	58 897	56 578

Le montant comptabilisé en charges pour nos régimes à cotisations définies se chiffrait à 10 269 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (8 623 \$ en 2025).

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

8. Produits financiers et charges financières

	2026	2025
	\$	\$
Variation de la juste valeur du passif lié au rachat d'action	(11 800)	1 464
Produit d'intérêts	21 317	36 515
Charge d'intérêts	(1 269)	(1 481)
Produit d'intérêts net	8 248	36 498

9. Perte par action

La Société a des options sur actions et des attributions d'actions comme actions potentiellement dilutives. La perte nette diluée par action exclut toutes les actions potentiellement dilutives si leur effet est antidilutif. Du fait des pertes nettes comptabilisées, toutes les actions potentiellement dilutives ont été exclues du calcul de la perte nette diluée par action, car le fait de les inclure aurait eu un effet antidilutif. Par conséquent, le nombre d'actions servant au calcul du résultat de base et dilué est le même pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025. La totalité des actions potentiellement dilutives en circulation pourraient avoir un effet dilutif sur la perte par action à l'avenir.

	2026	2025
Actions ordinaires émises et en circulation	137 774 851	146 399 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué	139 167 885	153 676 514
Perte nette par action – de base et diluée	(1,04) \$	(4,34) \$

Le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au 31 mars 2026 exclut 2 098 958 actions ordinaires qui ont été rachetées et qui sont détenues en fiducie, comme il est décrit à la note 19 (aucune action ordinaire en 2025).

Le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement dilutives qui ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée du fait de leur effet antidilutif comprend 17 312 990 options sur actions et attributions d'actions pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (15 755 632 en 2025). Ce nombre moyen pondéré comprend la totalité des actions potentiellement dilutives émises et en circulation de la Société, compte non tenu des prix d'exercice, selon le cas.

10. Créances clients et autres débiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Créances clients	36 337	39 744
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(5 624)	(6 445)
Créances clients, montant net	30 713	33 299
Montant à recevoir au titre des crédits d'impôt à la recherche et au développement	7 772	7 626
Taxe de vente à recevoir	7 485	9 898
Intérêts courus et autres	1 631	2 254
Total des créances clients et autres débiteurs	47 601	53 077

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

11. Autres actifs courants

	2026	2025
	\$	\$
Liquidités soumises à restrictions et dépôts soumis à restrictions	1 530	1 364
Charges payées d'avance et dépôts	23 830	29 414
Actif au titre des commissions	19 171	18 010
Actifs contractuels et autres	26 049	16 908
Total des autres actifs courants	70 580	65 696

12. Contrats de location

La Société loue des locaux à bureaux et du matériel roulant aux termes de contrats de location non résiliables. La durée résiduelle des contrats de location restants est de un an à six ans.

L'évolution des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
<i>Coût</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	30 615	33 528
Acquisitions	4 483	120
Modifications et cessions de contrats de location	724	(3 162)
Écarts de change	159	129
Solde à la clôture de l'exercice	35 981	30 615
<i>Cumul des amortissements</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 901	16 453
Dotation aux amortissements	5 088	5 220
Modifications et cession de contrats de location	(3 892)	(3 830)
Écarts de change	165	58
Solde à la clôture de l'exercice	19 262	17 901
<i>Valeur comptable nette</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 714	17 075
Solde à la clôture de l'exercice	16 719	12 714

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des paiements de loyers fixes non actualisés compris dans le calcul des obligations locatives au 31 mars 2026.

<i>Exercice</i>	<i>\$</i>
2027	6 123
2028	5 700
2029	4 572
2030	3 928
2031	1 696
2032	725
Total des paiements de loyers fixes non actualisés	22 744

Les charges liées aux contrats de location à court terme, y compris celles exclues en raison des mesures de simplification permettant à la Société de passer en charges les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, et les paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de l'obligation locative, se sont chiffrées à 4 418 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (3 129 \$ en 2025). La charge d'intérêts s'est élevée à 1 166 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (1 306 \$ en 2025).

13. Immobilisations corporelles

2026

	Mobilier	Équipement	Équipement informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Coût</i>					
Au 31 mars 2025	3 751	1 142	12 599	20 338	37 830
Entrées	113	121	4 435	2 082	6 751
Sorties	(437)	(273)	(2 622)	(1 150)	(4 482)
Au 31 mars 2026	3 427	990	14 412	21 270	40 099
<i>Cumul des amortissements</i>					
Au 31 mars 2025	2 013	810	7 889	10 016	20 728
Amortissement	600	160	3 388	2 702	6 850
Sorties	(437)	(273)	(2 622)	(1 150)	(4 482)
Au 31 mars 2026	2 176	697	8 655	11 568	23 096
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	1 251	293	5 757	9 702	17 003

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

2025

	Mobilier \$	Équipement \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<i>Coût</i>					
Au 31 mars 2024	3 656	1 670	12 096	20 490	37 912
Entrées	392	31	3 151	371	3 945
Sorties	(297)	(559)	(2 648)	(523)	(4 027)
Au 31 mars 2025	3 751	1 142	12 599	20 338	37 830
<i>Cumul des amortissements</i>					
Au 31 mars 2024	1 701	1 155	7 203	7 357	17 416
Amortissement	609	214	3 334	3 182	7 339
Sorties	(297)	(559)	(2 648)	(523)	(4 027)
Au 31 mars 2025	2 013	810	7 889	10 016	20 728
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	1 738	332	4 710	10 322	17 102

14. Immobilisations incorporelles

2026

	Technologies logicielles acquises \$	Relations clients \$	Technologies logicielles inscrites à l'actif \$	Total \$
<i>Coût</i>				
Au 31 mars 2025	213 292	344 006	34 044	591 342
Entrées	—	—	52 862	52 862
Écarts de change	867	2 502	—	3 369
Au 31 mars 2026	214 159	346 508	86 906	647 573
<i>Cumul des amortissements</i>				
Au 31 mars 2025	177 082	253 384	1 334	431 800
Amortissement	36 210	90 622	11 992	138 824
Écarts de change	867	2 502	—	3 369
Au 31 mars 2026	214 159	346 508	13 326	573 993
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	—	—	73 580	73 580

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

2025

	Technologies logicielles acquises \$	Relations clients \$	Technologies logicielles inscrites à l'actif \$	Total \$
Coût				
Au 31 mars 2024	212 649	343 690	14 785	571 124
Entrées	—	—	19 259	19 259
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	826	667	—	1 493
Écarts de change	(183)	(351)	—	(534)
Au 31 mars 2025	213 292	344 006	34 044	591 342
Cumul des amortissements				
Au 31 mars 2024	145 646	198 447	—	344 093
Amortissement	31 619	55 479	1 334	88 432
Écarts de change	(183)	(542)	—	(725)
Au 31 mars 2025	177 082	253 384	1 334	431 800
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	36 210	90 622	32 710	159 542

Au 1^{er} avril 2025, les durées d'utilité estimées des technologies logicielles acquises et des relations clients ont été révisées. Comme ces immobilisations incorporelles ont été détenues jusqu'à la fin de leur durée d'utilité estimée révisée, l'amortissement de l'exercice considéré a augmenté et celui des prochains exercices diminuera, comme l'indique le tableau suivant :

Exercice	\$
2026	47 931
2027	(45 577)
2028	(2 354)

15. Goodwill

	2026 \$	2025 \$
Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	797 962	1 349 235
Entrées dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	6 161
Perte de valeur	—	(556 440)
Conversion de devises	7 089	(994)
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	805 051	797 962

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Analyse de dépréciation**Exercice 2026**31 décembre 2025

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2025, la Société a réalisé le test de dépréciation du goodwill annuel pour le secteur de la Société, tel que ce terme est défini à la note 3, à savoir le niveau auquel la direction effectue un suivi du goodwill. La dépréciation, le cas échéant, est déterminée en évaluant la valeur recouvrable du secteur et en la comparant à la valeur comptable du secteur. La valeur recouvrable du secteur est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La Société a réalisé son test de dépréciation du goodwill annuel au 31 décembre 2025 en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ce test a indiqué que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation au 31 décembre 2025. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est une donnée de niveau 3 (se reporter à la note 26).

La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée au moyen d'une approche fondée sur les bénéfices, plus précisément du modèle des flux de trésorerie actualisés. Ce dernier intègre des prévisions financières quinquennales, qui sont fondées sur la performance réelle de la Société et les meilleures estimations de la direction quant à la performance future, et calcule une valeur finale en fonction des produits des activités ordinaires. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un coût du capital moyen pondéré tenant compte de l'évaluation de marché. Les coûts de la vente ont été estimés à 2,5 % de la juste valeur. La valeur comptable du secteur a été comparée à la juste valeur diminuée des coûts de sortie dans le cadre du test de dépréciation.

Sensibilité des hypothèses

Une modification des hypothèses clés pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans le test de dépréciation du goodwill annuel au 31 décembre 2025, et l'hypothèse clé qui aurait été nécessaire pour atteindre le seuil de recouvrabilité de la valeur comptable :

Hypothèses clés	Valeur utilisée dans le modèle des flux de trésorerie actualisés	Valeur du seuil de rentabilité, en supposant que toutes les autres hypothèses clés étaient demeurées constantes
Taux d'actualisation (%)	16 %	27 %
Multiple de la valeur finale	1,1	0,6
Taux de croissance des produits des activités ordinaires (%)	15 %	5 %

Le goodwill est plus sensible au risque de dépréciation si les résultats d'exploitation ou la conjoncture économique se détériorent. Une réduction du multiple de la valeur finale, une augmentation du taux d'actualisation ou une diminution du taux de croissance des produits des activités ordinaires pourrait éventuellement entraîner une dépréciation. La détermination de la valeur recouvrable exige que la direction recoure à des estimations, et pourrait avoir une incidence significative sur la valeur respective et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au titre d'autres actifs compris dans les unités génératrices de trésorerie de Lightspeed.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

31 mars 2026

La valeur comptable de l'actif net de la Société était supérieure à sa capitalisation boursière au 31 mars 2026, ce qui a déclenché la tenue d'un test de dépréciation supplémentaire pour le secteur de la Société, à savoir le niveau auquel la direction effectue un suivi du goodwill. La dépréciation, le cas échéant, est déterminée en évaluant la valeur recouvrable du secteur et en la comparant à la valeur comptable du secteur. La valeur recouvrable du secteur est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La Société a réalisé un test de dépréciation du goodwill au 31 mars 2026 en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ce test a indiqué que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation au 31 mars 2026. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est une donnée de niveau 3 (se reporter à la note 26).

La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée au moyen d'une approche fondée sur les bénéfices, plus précisément du modèle des flux de trésorerie actualisés. Ce dernier intègre des prévisions financières quinquennales, qui sont fondées sur la performance réelle de la Société et les meilleures estimations de la direction quant à la performance future, et calcule une valeur finale en fonction des produits des activités ordinaires. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un coût du capital moyen pondéré tenant compte de l'évaluation de marché. Les coûts de la vente ont été estimés à 2,5 % de la juste valeur. La valeur comptable du secteur a été comparée à la juste valeur diminuée des coûts de sortie dans le cadre du test de dépréciation.

Sensibilité des hypothèses

Une modification des hypothèses clés pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans le test de dépréciation du goodwill au 31 mars 2026, et l'hypothèse clé qui aurait été nécessaire pour atteindre le seuil de recouvrabilité de la valeur comptable.

Hypothèses clés	Valeur utilisée dans le modèle des flux de trésorerie actualisés	Valeur du seuil de rentabilité, en supposant que toutes les autres hypothèses clés étaient demeurées constantes
		\$
Taux d'actualisation (%)	15 %	18 %
Multiple de la valeur finale	0,9	0,7
Taux de croissance des produits des activités ordinaires (%)	13 %	10 %

Le goodwill est plus sensible au risque de dépréciation si les résultats d'exploitation ou la conjoncture économique se détériorent. Une réduction du multiple de la valeur finale, une augmentation du taux d'actualisation ou une diminution du taux de croissance des produits des activités ordinaires pourrait éventuellement entraîner une dépréciation. La détermination de la valeur recouvrable exige que la direction recoure à des estimations, et pourrait avoir une incidence significative sur la valeur respective et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au titre d'autres actifs compris dans les unités génératrices de trésorerie de Lightspeed.

La Société est tenue d'effectuer son prochain test de dépréciation du goodwill annuel le 31 décembre 2026, ou avant si un événement de dépréciation du goodwill se produit.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Exercice 2025

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, les conditions macroéconomiques ont changé et le cours des actions de la Société ainsi que sa capitalisation boursière ont diminué. Ces facteurs ont entraîné un excédent de la valeur comptable de l'actif net de la Société sur sa capitalisation boursière au 31 mars 2025, ce qui a mené à la réalisation d'un test de dépréciation pour le secteur de la Société. La Société a réalisé un test de dépréciation du goodwill au 31 mars 2025 en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ce test a entraîné une charge de dépréciation hors trésorerie liée au goodwill de 556 440 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, le multiple de la valeur finale ayant été touché négativement par les conditions macroéconomiques, et le taux de croissance des produits des activités ordinaires de la Société a subi les effets négatifs de l'incidence macroéconomique sur les ventes des clients de la Société.

16. Autres actifs non courants

	2026	2025
	\$	\$
Liquidités soumises à restrictions	700	510
Charges payées d'avance et dépôts	4 435	5 486
Actif au titre des commissions	20 554	18 877
Actifs contractuels	12 521	15 689
Total des autres actifs non courants	38 210	40 562

17. Crédoiteurs et charges à payer

	2026	2025
	\$	\$
Dettes fournisseurs et charges à payer	38 960	34 146
Rémunération et avantages à payer	31 786	25 538
Charges sociales à payer se rapportant à la rémunération à base d'actions	2 929	2 892
Taxe de vente à payer	3 225	4 655
Provisions et autres	3 692	5 844
Total des crédoiteurs et charges à payer	80 592	73 075

18. Facilités de crédit

La Société dispose de facilités de crédit, à savoir une facilité de crédit d'exploitation renouvelable remboursable à vue de 7 500 \$ (la « facilité renouvelable »). La facilité renouvelable est utilisée pour financer les lettres de crédit ou de garantie ainsi que les frais généraux et le fonds de roulement.

19. Capital-actions

Le 31 mars 2026, la Société avait 137 774 851 actions ordinaires émises et en circulation, avec un capital-actions autorisé illimité (146 399 347 actions en 2025).

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Le capital-actions autorisé de la Société se compose i) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne et ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont composées d'actions à droit de vote subalterne sans valeur nominale. Les porteurs des actions ordinaires en circulation ont droit à un vote par action et le droit de recevoir des dividendes selon le calendrier, les montants et la forme définis à l'occasion par le Conseil, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps et à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le Conseil a l'autorisation de fixer, avant l'émission, le nombre d'actions privilégiées de chaque série à émettre, la contrepartie par action, la désignation des actions et les clauses s'y rattachant, y compris les droits de vote, le cas échéant; le tout sous réserve de l'émission d'un certificat de modification précisant la désignation et les clauses se rattachant aux actions privilégiées ou aux actions de la série.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La TSX et le conseil d'administration de la Société ont approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat par la Société, à son gré, aux fins d'annulation, d'au plus 9 013 953 actions à droit de vote subalterne de la Société, soit environ 10 % du « flottant » de la Société (au sens donné à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) pour les actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 21 mars 2025, au cours de la période de 12 mois ayant commencé le 5 avril 2025 et se terminant au plus tard le 4 avril 2026.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à l'exception des rachats effectués aux termes de dispenses relatives aux achats en bloc, la Société est autorisée, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 153 504 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume quotidien moyen des opérations sur 614 018 actions à droit de vote subalterne, calculé conformément aux règles de la TSX pour la période de six mois close le 28 février 2025.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a également conclu un régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») aux termes duquel un courtier désigné peut acheter des actions à droit de vote subalterne à des moments où la Société ne serait normalement pas autorisée à acheter ses actions à droit de vote subalterne en raison de restrictions réglementaires et de périodes d'interdiction d'opérations habituelles qu'elle s'impose. Les rachats dans le cadre du RAAA sont effectués conformément à certains paramètres d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et aux termes du RAAA, la Société a racheté et annulé 9 013 953 actions à droit de vote subalterne, soit le montant total autorisé dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale, compte tenu des coûts de transaction, de 85 480 \$ (9 722 677 actions à droit de vote subalterne rachetées pour une contrepartie totale, compte tenu des coûts de transaction, de 134 193 \$ en 2025). Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, le produit d'intérêts net comprend une perte de 11 800 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif au titre des rachats d'actions en lien avec le RAAA (le produit d'intérêts net comprenait un profit de 1 464 \$ lié à la variation de la juste valeur du passif au titre des rachats d'actions en lien avec le RAAA en 2025). Il n'y avait aucun passif lié au rachat d'actions en cours au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Achat d'actions ordinaires aux fins du règlement d'UAR non monétaires

La Société a constitué une fiducie en vue de régler les UAR non monétaires dont les droits ont été acquis. À cet égard, la Société demande au fiduciaire d'acheter des actions ordinaires de la Société sur le marché libre et de les détenir en fiducie pour le compte des détenteurs d'UAR non monétaires jusqu'à ce qu'elles soient libérées et livrées aux fins du règlement. À des fins comptables, les actions ordinaires sont considérées comme détenues en trésorerie, et elles sont comptabilisées en réduction temporaire des actions ordinaires en circulation ainsi qu'en réduction temporaire du capital-actions équivalant à la contrepartie payée, y compris les coûts de transaction. À la livraison des actions ordinaires aux fins du règlement des UAR non monétaires, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente, annulant ainsi la réduction temporaire initiale des actions ordinaires en circulation, et le montant inscrit en surplus d'apport associé aux UAR non monétaires réglées est transféré au capital-actions, annulant ainsi la réduction temporaire initiale du capital-actions. Toute différence entre le surplus d'apport et la réduction temporaire initiale du capital-actions est comptabilisée dans le déficit cumulé. Au 31 mars 2026, un total de 2 098 958 actions ordinaires achetées aux fins du règlement des UAR non monétaires étaient considérées comme étant détenues en trésorerie et comptabilisées en réduction temporaire des actions ordinaires en circulation et du capital-actions (aucune action ordinaire en 2025).

20. Cumul des autres éléments du résultat global

	Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger		Réserve de couverture		Total du cumul des autres éléments du résultat global	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	(4 966)	(4 234)	(2 496)	189	(7 462)	(4 045)
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger	7 083	(732)	—	—	7 083	(732)
Variation du profit net latent (de la perte nette latente) sur les instruments de couverture de flux de trésorerie	—	—	2 258	(2 753)	2 258	(2 753)
Produit d'impôt différé	—	—	—	68	—	68
Solde à la clôture de l'exercice	2 117	(4 966)	(238)	(2 496)	1 879	(7 462)

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

21. Impôts sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôt comprend les composantes suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Exigible		
Lié à l'exercice considéré	4 020	4 133
Lié aux exercices précédents	4 484	3 363
	<u>8 504</u>	<u>7 496</u>
Différé		
Lié à l'exercice considéré	(268)	123
Lié à la contrepassation d'actif d'impôt différé non comptabilisé antérieurement	(7 875)	—
Lié aux exercices précédents	—	68
	<u>(8 143)</u>	<u>191</u>
Total de la charge d'impôt	<u>361</u>	<u>7 687</u>

La charge d'impôt présentée, qui comprend les impôts étrangers, diffère du montant du produit d'impôt calculé par application des taux prévus par la loi au Canada de la façon suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(144 051)	(659 509)
Taux d'impôt prévu par la loi	<u>26,5 %</u>	<u>26,5 %</u>
Produit d'impôt au taux d'impôt prévu par la loi	(38 174)	(174 770)
Incidence de l'écart de taux des administrations étrangères	7 805	10 916
Rémunération à base d'actions non déductible et coûts connexes	3 540	9 298
Perte (profit) comptable sur le rachat de capitaux propres	3 127	(388)
Ajustement lié aux exercices précédents	4 484	3 431
Dépréciation du goodwill	—	147 457
Variations nettes des avantages fiscaux non comptabilisés des actifs d'impôt différé ¹⁾	14 515	10 756
Incidence du change	3 845	1 674
Autres charges non déductibles et montants non imposables	<u>1 219</u>	<u>(687)</u>
Total de la charge d'impôt	<u>361</u>	<u>7 687</u>

1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, les variations nettes des avantages fiscaux non comptabilisés des actifs d'impôt différé représentent l'incidence des avantages fiscaux de l'exercice considéré et de l'exercice précédent non comptabilisés de 21 972 \$ (18 345 \$ en 2025), lorsque le recouvrement n'est pas considéré comme probable, qui a été neutralisée en partie par la comptabilisation d'actifs d'impôt différé auparavant non comptabilisés en lien avec certaines filiales qui génèrent des bénéfices d'un montant de 7 457 \$ (7 589 \$ en 2025).

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

L'impôt différé traduit l'incidence fiscale nette des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins fiscales. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Société s'établissent comme suit :

2026

	Solde au 31 mars 2025	Imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat net	Imputé (crédité) aux autres éléments du résultat global	Autres	Solde au 31 mars 2026
	\$	\$	\$	\$	\$
Évolution des actifs (passifs) d'impôt différé					
Immobilisations corporelles	2 978	13 568	—	—	16 546
Immobilisations incorporelles	(35 032)	17 503	—	—	(17 529)
Obligations locatives	3 792	1 283	—	—	5 075
Actifs au titre de droits d'utilisation liés à un contrat de location	(2 842)	(1 283)	—	—	(4 125)
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	17 852	(10 684)	—	—	7 168
Produits différés	387	(48)	—	—	339
Régime incitatif à long terme	8 632	(6 345)	—	—	2 287
Technologies logicielles inscrites à l'actif	9 060	(2 000)	—	—	7 060
Autres	(4 813)	(3 851)	—	87	(8 577)
Actifs d'impôt différé, montant net	14	8 143	—	87	8 244

2025

	Solde au 31 mars 2024	Imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat net	Imputé (crédité) aux autres éléments du résultat global	Autres	Solde au 31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$	\$
Évolution des actifs (passifs) d'impôt différé					
Immobilisations corporelles	3 513	(535)	—	—	2 978
Immobilisations incorporelles	(46 697)	12 060	—	(395)	(35 032)
Obligations locatives	5 657	(1 865)	—	—	3 792
Actifs au titre de droits d'utilisation liés à un contrat de location	(4 213)	1 371	—	—	(2 842)
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	24 741	(6 889)	—	—	17 852
Produits différés	421	(34)	—	—	387
Régime incitatif à long terme	8 844	(212)	—	—	8 632
Technologies logicielles inscrites à l'actif	12 535	(3 475)	—	—	9 060
Autres	(4 249)	(612)	68	(20)	(4 813)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	552	(191)	68	(415)	14

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

L'actif d'impôt différé a été comptabilisé au titre des écarts temporaires déductibles et des pertes autres qu'en capital inutilisées dans la mesure où il est probable que ces pertes fiscales et écarts temporaires pourront être imputés à un futur bénéfice imposable. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité, la direction a tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs, qui se basent sur les performances passées. Selon ces données, la direction a conclu que les critères de comptabilisation exigés par IAS 12 ont été satisfaits pour certains écarts temporaires déductibles et certaines pertes autres qu'en capital. Au 31 mars 2026, des actifs d'impôt différé nets de 5 009 \$ (néant en 2025) ont été comptabilisés dans les territoires qui ont subi des pertes au cours de cet exercice ou de l'exercice précédent. Selon les niveaux de bénéfice imposable passés ou le bénéfice imposable futur projeté, la direction est d'avis qu'il est probable que la Société réalise les avantages de ces actifs d'impôt différé nets.

Le tableau suivant présente les écarts temporaires déductibles non comptabilisés, les pertes fiscales non utilisées et les frais de recherche et développement non comptabilisés accumulés par la Société :

	2026	2025
	\$	\$
Écarts temporaires déductibles	295 800	200 408
Pertes autres qu'en capital	806 279	699 586
Frais de recherche et développement	61 928	38 837
	<u>1 164 007</u>	<u>938 831</u>

Au 31 mars 2026, la Société et ses filiales disposaient de pertes autres qu'en capital de 806 279 \$ (699 586 \$ en 2025) disponibles pour réduire le résultat imposable futur pour lequel les avantages n'ont pas été comptabilisés. De ce montant, une tranche de 456 027 \$ vient à échéance entre l'exercice qui sera clos le 31 mars 2027 et l'exercice qui sera clos le 31 mars 2046 (371 223 \$ entre l'exercice clos le 31 mars 2026 et l'exercice qui sera clos le 31 mars 2045, en 2025), tandis qu'un montant de 350 252 \$ (328 363 \$ en 2025) n'a pas de date d'échéance.

Le taux d'impôt prévu par la loi au Canada n'a pas varié au cours de l'exercice.

Aide gouvernementale

La Société a engagé des frais de recherche et développement et des frais de développement de commerce électronique qui sont admissibles à des crédits d'impôt. Les crédits d'impôt comptabilisés se fondent sur l'estimation que fait la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont assujettis à un audit des administrations fiscales. Par conséquent, ces montants pourraient varier. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a comptabilisé une provision au titre des crédits d'impôt remboursables au Canada de 3 300 \$ (3 344 \$ en 2025). Ce montant a été comptabilisé en réduction des frais de recherche et développement et de développement de commerce électronique pour l'exercice. En outre, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt non remboursable de 4 600 \$ (2 795 \$ en 2025).

Au 31 mars 2026, la Société disposait de crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au palier fédéral au Canada de 424 \$ (2 598 \$ en 2025) relativement à des frais de recherche et développement, qui peuvent être affectés à la réduction du passif d'impôt exigible fédéral au Canada au cours d'exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement non remboursables commencent à expirer en 2042. La Société dispose également de crédits d'impôt liés au commerce électronique non remboursables de 2 604 \$ (3 734 \$ en 2025) qui expirent à diverses dates à compter de 2043. Les avantages de ces crédits d'impôt à l'investissement non remboursables et de ces crédits d'impôt liés au commerce électronique non remboursables n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Pilier Deux

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié *Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux)* qui introduisent un taux d'imposition minimum de 15 % pour les multinationales sur les revenus qu'elles génèrent dans chacun des territoires où elles exercent leurs activités. Les règles du Pilier Deux s'appliquent aux grandes multinationales qui génèrent des produits des activités ordinaires consolidés annuels de 750 millions d'euros au cours d'au moins deux des quatre exercices précédant immédiatement l'exercice visé par les tests. L'OCDE continue de publier des directives et les pays mettent en œuvre des lois pour adopter ces règles. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, qui introduit la *Loi de l'impôt minimum mondial*, a reçu la sanction royale et a été adopté aux fins de la présentation de l'information financière canadienne. La *Loi de l'impôt minimum mondial* est en grande partie fondée sur les règles de l'OCDE, et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La Société a atteint le seuil des 750 millions d'euros pour la deuxième fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. L'exercice clos le 31 mars 2026 est le premier exercice pour lequel le Pilier Deux s'applique à la Société. Cette dernière a procédé à une évaluation de son exposition éventuelle aux règles du Pilier Deux en se fondant sur l'information disponible et a déterminé que les règles du Pilier Deux n'ont aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

En mai 2023, l'IASB a publié la *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux*, qui modifie IAS 12 *Impôts sur le résultat* et introduit une exemption temporaire aux exigences de comptabilisation et de présentation de l'information sur les actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur le résultat aux termes du Pilier Deux. La Société a appliqué cette exemption.

22. Engagements

Se reporter à la note 12 pour obtenir une analyse des échéances des paiements de loyers fixes non actualisés compris dans le calcul des obligations locatives au 31 mars 2026.

En plus des obligations locatives, la Société est assujettie à des contrats de location à court terme, à des paiements de loyers variables et à des contrats de location conclus qui ne sont pas encore entrés en vigueur, ainsi qu'à diverses ententes de service non résiliables comportant des engagements de dépenses minimales. Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances des contrats de location à court terme, des paiements de loyers variables et des contrats de location conclus de la Société qui ne sont pas encore entrés en vigueur au 31 mars 2026, ainsi que le montant de la portion minimale fixe et déterminable des obligations d'achat inconditionnelles et importantes de la Société.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats de location à court terme, paiements de loyers variables et contrats de location conclus qui ne sont pas encore entrés en vigueur	4 529	14 478	855	19 862
Obligations d'achat inconditionnelles et importantes	49 007	81 906	—	130 913
Total des obligations contractuelles	53 536	96 384	855	150 775

Les contrats de location à court terme, les paiements de loyers variables et les contrats de location conclus qui ne sont pas encore entrés en vigueur comprennent les paiements au titre des contrats de location à court terme, les paiements au titre des contrats de location variables correspondant à la quote-part revenant à la Société des charges d'exploitation et des taxes et impôts des locataires, ainsi que les paiements à venir pour des contrats de location conclus qui n'étaient pas encore entrés en vigueur au 31 mars 2026. Les obligations d'achat comprennent des ententes de service non résiliables importantes conclues

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

avec des fournisseurs de services et des fournisseurs de services de traitement de paiement, sous réserve d'engagements de dépenses minimales.

23. Éventualités et provisions

En octobre 2021, la Société et certains de ses dirigeants et administrateurs ont été nommés parties défenderesses dans le cadre d'une demande d'autorisation d'intenter un recours collectif en valeurs mobilières déposée devant la Cour supérieure du Québec. La demande a été intentée au nom des acheteurs de valeurs mobilières de la Société, et était fondée sur des allégations selon lesquelles les parties défenderesses auraient publié des déclarations fausses ou trompeuses, tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. La partie demanderesse réclamait des dommages-intérêts non précisés. Le 16 juin 2025, la Société et la partie demanderesse ont convenu d'une entente de principe selon laquelle la Société serait tenue de verser un montant de 7 568 \$ à titre de règlement complet et définitif de l'affaire, qui comprend les honoraires juridiques liés au recours collectif, les droits d'avis, les frais administratifs, les honoraires ainsi que les charges liées au règlement ou au litige. La Société a versé le montant du règlement de 7 568 \$ en mains tierces en juillet 2025. Le règlement a été approuvé par la Cour supérieure du Québec en novembre 2025.

Le 22 octobre 2021, CloudfChange, LLC, une entité ayant un statut de membre non praticien, a déposé une plainte en violation de brevet contre la Société dans le district Ouest du Texas. La plainte visait les brevets américains n° 9400640, n° 10083012 et n° 11226793 qui portent, de manière générale, sur les systèmes de configuration de points de vente en ligne. La Société a présenté séparément une demande d'examen *inter partes* pour les trois brevets auprès du Patent Trial and Appeal Board des États-Unis (le « PTAB »). Le PTAB a rendu des décisions écrites définitives, concluant que les réclamations concernant les trois brevets n'étaient pas brevetables et, en décembre 2025, ces décisions ont été confirmées par la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit fédéral. La poursuite a été rejetée par la cour de district des États-Unis pour le district Ouest du Texas, le 7 janvier 2026.

La Société est partie à d'autres litiges et réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que toute provision et tout règlement ultime connexe n'auraient aucune incidence significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Sauf indication contraire, la Société n'a comptabilisé aucune provision à l'égard des litiges susmentionnés.

Restructuration

Au cours des exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, la Société a mis en place une réorganisation visant à rationaliser le modèle d'exploitation de la Société tout en continuant de mettre l'accent sur la croissance rentable. Les charges de restructuration se sont composées essentiellement d'indemnités de départ en trésorerie. La majorité des charges prévues liées à cette réorganisation ont été engagées.

Provision pour indemnités de départ

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 715	2 591
Montant passé en charges au cours de l'exercice	5 632	17 503
Montant payé au cours de l'exercice	(5 224)	(18 379)
Solde à la clôture de l'exercice	2 123	1 715

La provision est incluse dans les crédettes et charges à payer, dans la catégorie Provisions et autres, à la note 17.

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

24. Rémunération fondée sur des actions (les nombres d'actions et d'attributions sont présentés en montants par action et par attribution)

La Société a adopté un régime incitatif général (dans sa version modifiée et retraitée, le « régime général »). Le régime général fonctionne comme un « régime à plafond variable », aux termes duquel le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société qui peuvent être réservées aux fins d'émission correspond à 15 % de toutes les actions ordinaires, de temps à autre, avant dilution. À ce titre, au 31 mars 2026, le nombre maximal d'actions ordinaires disponibles aux termes du régime général était de 20 981 071.

Le régime général permet au Conseil d'octroyer des attributions fondées sur des titres de capitaux propres à long terme aux participants admissibles sous forme d'options sur actions, d'UAR, d'UAD et d'UAFR. Toutes les options attribuées dans le cadre du régime général ont un prix d'exercice déterminé et approuvé par le Conseil au moment de l'attribution, lequel ne peut être inférieur au cours d'une action ordinaire à la date d'attribution. Les options sur actions attribuées aux employés dans le cadre du régime général s'acquièrent généralement à raison de 25 % au premier anniversaire d'attribution et ensuite mensuellement, pendant 36 mois, jusqu'à leur acquisition complète, ou mensuellement pendant 48 mois jusqu'à ce que les droits s'y rattachant soient entièrement acquis. Elles ont une durée de sept ans et sont réglées par l'émission de nouvelles actions ordinaires à leur exercice. Dans certains cas, la Société a attribué des options sur actions assorties de calendriers d'acquisition non standards.

Chaque UAR, UAD et UAFR donne le droit de recevoir une action ordinaire (émise sur le capital autorisé ou acquise sur le marché libre), un montant en trésorerie établi en fonction de la valeur d'une action ordinaire ou une combinaison des deux à une date ultérieure. Les UAR du régime général s'acquièrent généralement à raison de 30 % soit au premier anniversaire de la date d'attribution, soit à chacun des quatre premiers anniversaires trimestriels de la date d'attribution, puis, dans les deux cas, de huit tranches trimestrielles égales jusqu'à ce que les droits soient entièrement acquis. Dans certains cas, la Société a attribué des UAR assorties de calendriers d'acquisition non standards. L'acquisition des UAFR est conditionnelle à l'atteinte de certains rendements cibles établis par le Conseil. Les UAR et les UAFR doivent être réglées au plus tard trois ans après le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle la prestation de services pour laquelle l'UAR ou l'UAFR est attribuée a eu lieu. Les UAD sont généralement acquises à la date d'attribution et doivent être réglées après la date d'échéance du porteur, mais avant le dernier jour de l'année civile suivant la date d'échéance. Chaque UAR, UAD et UAFR peut être réglée au moyen de l'émission d'actions, d'un montant en trésorerie ou d'une combinaison des deux, au gré du Conseil. Les UAR non monétaires sont assorties des mêmes caractéristiques que les UAR, sauf qu'elles peuvent être réglées soit par le versement de trésorerie selon le cours de l'action de la Société à la date de règlement, soit par le versement d'actions ordinaires achetées sur le marché libre, ou une combinaison des deux, au gré du conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les UAR non monétaires ont été réglées par le versement d'actions ordinaires achetées sur le marché libre.

En parallèle avec l'acquisition de ShopKeep Inc. (« ShopKeep »), la Société a repris le régime de ShopKeep. Les options prises en charge ont été converties en options d'achat d'actions ordinaires de la Société au ratio d'échange des options, calculé conformément à la convention de fusion définitive, et les ajustements correspondants ont été apportés i) au nombre d'actions pouvant être émises à l'exercice de chaque option prise en charge, et ii) au prix d'exercice de chacune de ces options prises en charge. Un total de 1 226 214 actions ordinaires ont été réservées en vertu du régime de ShopKeep. Immédiatement avant l'acquisition de ShopKeep, le régime de ShopKeep a été modifié de sorte que les options en cours attribuées conformément à ses modalités puissent être exercées contre des actions ordinaires et qu'aucune autre attribution ne puisse être faite aux termes du régime de ShopKeep.

Au cours des exercices précédents, la Société a également attribué des options sur actions et des UAR sans obtenir l'approbation des actionnaires, comme il est permis par les règles de la TSX, pour inciter de hauts dirigeants à signer un contrat d'embauche à temps plein avec la Société. Les modalités de ces attributions sont généralement semblables à celles

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

des attributions réalisées dans le cadre du régime général, bien qu'une réserve d'actions distincte soit maintenue aux fins d'émission dans le cadre de l'exercice ou du règlement de ces attributions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société avait également attribué des options sur actions à long terme fondées sur le rendement sur plusieurs années à sa chef des finances ainsi qu'à son désormais ancien chef de la direction. Dans la mesure où ces options n'ont pas été déchuës, elles seront acquises sur une période d'environ cinq ans et seulement si des critères de rendement préétablis sont atteints. Les options ont été attribuées dans le cadre du régime général à un prix d'exercice déterminé et approuvé par le Conseil au moment de l'attribution, lequel prix ne peut être inférieur au juste cours d'une action ordinaire à la date d'attribution. Les options ont une durée de sept ans et sont réglées au moyen de l'émission d'actions ordinaires à l'exercice.

L'évolution des options sur actions et le prix d'exercice moyen pondéré se résument comme suit :

	2026		2025	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours à l'ouverture de l'exercice*	10 322 548	22,64	11 083 212	24,73
Attribuées	3 453 170	10,70	2 637 460	14,03
Exercées	(161 698)	6,98	(311 307)	10,17
Déchuës/Annulées	(3 409 694)	28,62	(3 086 817)	25,78
En cours à la clôture de l'exercice**	10 204 326	16,85	10 322 548	22,12
Pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	5 858 817	19,91	5 124 556	26,59

* Le prix d'exercice moyen pondéré au début de l'exercice 2026 a été ajusté par rapport au prix d'exercice moyen pondéré de clôture de l'exercice précédent pour tenir compte du taux de change \$ CA/\$ US utilisé pour calculer les prix d'exercice moyens pondérés pour l'exercice considéré.

** Les options sur actions en cours au 31 mars 2026 comprenaient 309 273 options sur actions dont l'acquisition des droits est tributaire des marchés et rattachée au cours futur des actions de la Société.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Au 31 mars 2026, l'évolution des UAR et des UAD et les justes valeurs moyennes pondérées à la date d'attribution se résumaient comme suit :

	2026		2026	
	UAR		UAD	
	Nombre d'attributions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date d'attribution \$	Nombre d'attributions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date d'attribution \$
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 760 182	15,56	160 824	18,68
Attribuées	5 304 962	10,91	146 660	11,08
Réglées	(2 742 874)	17,32	(79 718)	18,51
Déchues	(1 170 705)	13,08	—	—
En cours à la clôture de l'exercice*	8 151 565	12,30	227 766	13,84

* Les UAR en cours au 31 mars 2026 comprenaient 2 023 195 UAR non monétaires en cours.

Au 31 mars 2025, l'évolution des UAR et des UAD et les justes valeurs moyennes pondérées à la date d'attribution se résumaient comme suit :

	2025		2025	
	UAR		UAD	
	Nombre d'attributions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date d'attribution \$	Nombre d'attributions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date d'attribution \$
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 200 768	22,02	119 541	19,99
Attribuées	4 124 890	13,85	41 283	14,90
Réglées	(2 318 732)	29,20	—	—
Déchues	(1 246 744)	16,67	—	—
En cours à la clôture de l'exercice	6 760 182	15,56	160 824	18,68

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

La juste valeur des options sur actions attribuées aux employés a été estimée aux dates d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes à l'aide des données hypothétiques moyennes pondérées suivantes :

	2026	2025
Volatilité attendue	60,74 %	59,83 %
Taux d'intérêt sans risque	2,71 %	3,79 %
Durée de vie prévue de l'option	3,88 ans	3,84 ans
Rendement en dividende prévu	0 %	0 %
Taux de déchéance	30,56 %	29,59 %

La juste valeur des options sur actions, des UAR et des UAD attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevait à 78 042 \$ (76 554 \$ en 2025). La juste valeur globale initiale des options et des UAR déchués/annulés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevait à 54 007 \$ (51 026 \$ en 2025). Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, une charge de rémunération à base d'actions de 57 015 \$ (55 605 \$ en 2025) a été inscrite aux états consolidés du résultat net et du résultat global, et un crédit correspondant a été imputé au capital apporté supplémentaire.

Au 31 mars 2026, le reliquat total de la charge de rémunération à base d'actions non comptabilisée, déduction faite des déchéances estimatives, se chiffrait à 32 476 \$ (34 076 \$ en 2025), montant qui sera amorti sur la période de service requise résiduelle moyenne pondérée de 1,32 an (1,31 an en 2025).

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options sur actions en cours et aux options susceptibles d'exercice au 31 mars 2026 :

Prix d'exercice \$	Options en cours			Options susceptibles d'exercice		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
De 2,17 à 10,68	1 669 455	6,09	10,41	323 076	5,45	10,41
De 10,69 à 12,61	1 564 319	6,10	11,11	376 807	5,81	11,24
De 12,62 à 14,52	2 315 709	3,45	13,19	1 727 108	3,16	13,18
De 14,53 à 20,74	2 483 234	4,23	15,87	1 562 201	3,76	16,37
De 20,75 à 93,45	2 171 609	1,80	30,97	1 869 625	1,61	32,48
Total	10 204 326	4,13	16,85	5 858 817	3,12	19,91

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options sur actions en cours et aux options susceptibles d'exercice au 31 mars 2025 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options susceptibles d'exercice		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
\$			\$			\$
De 2,17 à 12,82	2 449 818	5,08	11,93	1 059 585	4,49	11,61
De 12,83 à 14,19	2 176 643	5,82	13,92	624 814	5,57	13,83
De 14,20 à 20,93	1 835 467	5,27	16,45	865 102	4,90	17,16
De 20,94 à 30,75	1 976 335	2,86	23,30	1 435 603	2,42	23,83
De 30,76 à 93,45	1 884 285	3,56	49,14	1 139 452	3,40	58,15
Total	10 322 548	4,57	22,12	5 124 556	3,87	26,59

25. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les membres de la haute direction. Les autres parties liées comprennent les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités que contrôlent ces derniers.

La charge de rémunération des cinq principaux dirigeants s'établit comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	3 239	2 569
Paiements à base d'actions	11 225	11 963
Charge de rémunération totale liée aux principaux dirigeants	14 464	14 532

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

26. Instruments financiers

Juste valeur

La Société évalue la juste valeur de certains de ses actifs et passifs financiers selon une hiérarchie des justes valeurs. Un instrument financier est classé dans la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Trois niveaux de données d'entrée sont utilisés pour évaluer la juste valeur. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

Niveau 1 : les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les autres techniques pour lesquelles les données d'entrée sont fondées sur les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés actifs, et les techniques d'évaluation fondées sur des modèles pour lesquelles toutes les hypothèses importantes sont observables sur le marché ou peuvent être corroborées par des données observables sur le marché pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 : les techniques qui utilisent des données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui exigent que la Société utilise ses propres hypothèses au sujet des hypothèses des intervenants du marché.

La Société a estimé la juste valeur de ses instruments financiers comme il est expliqué ci-après.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs, et des charges à payer est considérée comme étant égale à la valeur comptable respective de ces instruments en raison de leur échéance à court terme.

Évaluations de la juste valeur récurrentes

La juste valeur des contrats de change à terme a été déterminée au moyen de données de niveau 2, soit les cours moyens du marché à la fin de la période pour chaque contrat sous-jacent, tels qu'ils ont été calculés par l'institution financière avec laquelle la Société a transigé. Les cours correspondent aux montants de règlement futurs actualisés selon les cours du marché actuels.

La juste valeur des avances de fonds aux commerçants a été établie au moyen de données de niveau 3, en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs selon les modalités des ententes. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les hypothèses clés comprennent une période de remboursement moyenne de sept mois, un taux d'actualisation moyen sur la période de remboursement de 14 % et des montants réputés irrécouvrables, y compris les radiations, de 12 205 \$. Aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés n'entraînerait de variation importante de la juste valeur des avances de fonds aux commerçants en raison des périodes de remboursement à court terme attendues.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

La variation des avances de fonds aux commerçants se présente comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	106 169	74 236
Principal émis	358 827	276 165
Montants perçus	(384 310)	(266 904)
Produits tirés du traitement des transactions découlant des frais perçus comprenant les variations de la juste valeur	49 961	35 175
Frais généraux et administratifs se rapportant à des montants réputés irrécouvrables	(12 205)	(12 503)
Solde à la clôture de l'exercice	118 442	106 169

Aux 31 mars 2026 et 2025, les instruments financiers évalués à la juste valeur comptabilisés aux états consolidés de la situation financière se présentaient comme suit :

	31 mars 2026			31 mars 2025		
	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	453 906	453 906	Niveau 1	558 469	558 469
Liquidités soumises à restrictions et dépôts soumis à restrictions	Niveau 1	2 230	2 230	Niveau 1	1 874	1 874
Avances de fonds aux commerçants	Niveau 3	118 442	118 442	Niveau 3	106 169	106 169
Passif						
Contrats de change à terme	Niveau 2	238	238	Niveau 2	2 496	2 496

Risque de crédit et risque de concentration

Le risque de crédit de la Société est imputable principalement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'à ses avances de fonds aux commerçants. Le risque de crédit visant la trésorerie et les équivalents de trésorerie est géré en confiant les fonds uniquement à des institutions financières ayant une cote de crédit élevée. La Société ne détient aucun bien donné en garantie. En règle générale, la Société n'exige aucune garantie de la part de ses clients pour les créances clients.

Du fait du bassin de clients diversifié de la Société, il n'existe aucune concentration particulière du risque de crédit relativement aux créances clients et aux avances de fonds aux commerçants de la Société. Par ailleurs, les créances clients et les avances de fonds aux commerçants sont gérées et analysées régulièrement afin d'assurer le recouvrement des montants en temps opportun.

La Société maintient un compte de correction de valeur pour pertes à l'égard d'une partie des créances clients lorsque le recouvrement devient douteux, selon la méthode décrite à la note 3. Comme il est décrit dans cette note, la perte de crédit attendue prend en compte de manière prospective des facteurs propres à la contrepartie et l'état général de l'économie.

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, les répercussions possibles éventuelles liées à l'incertitude du contexte macroéconomique sur le risque de crédit de la Société ont été prises en compte, ce qui a mené à une augmentation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par rapport à ce qu'elle aurait été compte non tenu de ces répercussions. La Société continue de surveiller les conditions macroéconomiques et leurs incidences sur son risque de crédit.

Les variations du compte de correction de valeur pour pertes s'établissaient comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 445	5 056
Augmentation	3 541	4 597
Radiations	(4 362)	(3 208)
Solde à la clôture de l'exercice	5 624	6 445

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers à la date d'échéance établie, conformément aux modalités de ces engagements et à un prix raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en établissant des prévisions relatives à ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi qu'aux activités d'investissement et de financement prévues.

Aux 31 mars 2026 et 2025, l'analyse des échéances des passifs financiers s'établissait comme suit :

2026

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	80 592	—	—	80 592
Autres passifs à long terme	—	1 390	—	1 390

2025

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	73 075	—	—	73 075
Autres passifs à long terme	—	562	—	562

Se reporter à la note 12 pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives et à la note 22 pour de l'information plus détaillée sur les engagements contractuels.

Au 31 mars 2026, la Société disposait d'un montant en trésorerie et en équivalents de trésorerie s'établissant à 453 906 \$, ainsi que d'une facilité de crédit, ce qui atteste sa liquidité et sa capacité de régler les passifs financiers à venir.

En vertu de certains contrats de location et à titre de garantie pour d'autres obligations, la Société peut être tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie. Les dépôts en trésorerie détenus par la Société dont l'utilisation est soumise à

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

des restrictions sont classés dans les liquidités soumises à restrictions, courantes ou non courantes, en fonction de la durée restante de la restriction.

Risque de change

Les principales devises qui exposent la Société au risque de change en raison des instruments financiers libellés en devises sont le dollar canadien, l'euro, le dollar australien, la livre sterling et le dollar néo-zélandais. Le tableau suivant résume le risque de change de la Société, compte tenu des contrats de change à terme pertinents, exprimé en milliers de dollars américains :

2026	CAD \$	EUR \$	AUD \$	GBP \$	NZD \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	1 872	4 902	3 689	1 753	2 034	1 613	15 863
Créances clients et autres débiteurs	14 512	5 952	219	3 118	930	944	25 675
Avances de fonds aux commerçants	14 445	21 566	12 022	9 907	1 096	3 750	62 786
Actifs contractuels	2 981	10 229	4 368	6 256	—	1 544	25 378
Créditeurs et charges à payer	(12 608)	(17 601)	(3 866)	(5 485)	(2 351)	(4 046)	(45 957)
Autres passifs non courants	(262)	(340)	(593)	(133)	—	(9)	(1 337)
Obligations locatives	(7 181)	(6 058)	(1 467)	(4 354)	(950)	(36)	(20 046)
Exposition financière nette	13 759	18 650	14 372	11 062	759	3 760	62 362

2025	CAD \$	EUR \$	AUD \$	GBP \$	NZD \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	3 600	10 019	3 244	2 759	2 151	1 469	23 242
Créances clients et autres débiteurs	17 333	4 615	723	1 468	356	279	24 774
Avances de fonds aux commerçants	14 359	14 291	12 921	7 671	1 348	—	50 590
Actifs contractuels	3 758	6 340	5 876	2 452	1	1 483	19 910
Créditeurs et charges à payer	(10 218)	(12 383)	(3 573)	(613)	(2 771)	(3 135)	(32 693)
Autres passifs non courants	(192)	(207)	(41)	(97)	—	(3)	(540)
Obligations locatives	(8 739)	(3 306)	(1 046)	(1 957)	(1 218)	(63)	(16 329)
Exposition financière nette	19 901	19 369	18 104	11 683	(133)	30	68 954

Le tableau qui suit montre la variation immédiate de la perte avant impôt sur le résultat par suite d'un raffermissement de 1 % du taux de change moyen des principales devises auxquelles la Société était exposée au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025. La sensibilité associée à la dépréciation de 1 % d'une devise donnée produirait le résultat inverse. Il est présumé que chaque devise varie isolément.

	CAD \$	EUR \$	AUD \$	GBP \$	NZD \$	Autres \$
2026	(404)	413	417	(63)	(124)	(151)
2025	(211)	369	279	(58)	(137)	(105)

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

Contrats de change à terme

La Société a pour politique d'atténuer son exposition au risque de change en concluant des instruments dérivés. Elle a couvert une partie de son risque de change. Elle a en outre conclu plusieurs contrats de change à terme. La combinaison de devises utilisée pour les couvertures de flux de trésorerie de la Société est le dollar américain / dollar canadien. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Le programme de couverture de la Société n'atténue pas l'incidence des fluctuations du change sur ses produits des activités ordinaires.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a un programme de couverture pour atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change sur les flux de trésorerie et les bénéfices futurs. Dans le cadre de ce programme, la Société a conclu des contrats de change à terme qu'elle a désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Le notionnel des contrats de change était de 97 500 \$ CA au 31 mars 2026 (113 750 \$ CA en 2025).

Réserve de couverture

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	(2 496)	189
Profits latents (pertes latentes) sur la juste valeur qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net	2 154	(4 746)
Pertes reclassées dans le coût direct des produits, les frais généraux et administratifs, les frais de recherche et développement, et les frais de vente et de commercialisation	104	1 993
Produit d'impôt différé	—	68
Solde à la clôture de l'exercice	(238)	(2 496)

Aucune inefficacité de la couverture n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Toutes les relations de couverture étaient maintenues au 31 mars 2026. Aucun solde de la réserve de couverture ne se rapporte aux relations de couverture pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence négative sur les bénéfices et les flux de trésorerie. Certaines positions en trésorerie de la Société portent intérêt. Les créances clients et autres débiteurs et les créditeurs et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt. La Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt significatif.

Risque lié au cours de l'action

Les charges sociales à payer relativement à la rémunération à base d'actions (charges sociales) représentent des cotisations sociales au titre de la rémunération à base d'actions auxquelles la Société est assujettie dans les divers pays où elle exerce ses activités. Les charges sociales comptabilisées à chaque période de présentation de l'information financière sont fonction, notamment, du nombre d'options sur actions et des attributions d'actions en cours, de l'acquisition des droits liés aux options sur actions et aux attributions d'options, du prix d'exercice et du cours de l'action de la Société. Toute variation du montant à payer est comptabilisée dans le coût direct des produits et dans les charges d'exploitation. Toute augmentation du cours de l'action a pour effet d'accroître les charges sociales à payer; mais lorsque le cours de l'action baisse, la Société

Lightspeed Commerce Inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

comptabilise plutôt une réduction des charges sociales à payer, toutes choses étant égales par ailleurs, y compris le nombre d'options sur actions et d'attributions d'actions en cours et le prix d'exercice qui restent inchangés.

27. Gestion du risque lié au capital

Les objectifs généraux de la Société pour la gestion de son capital visent la préservation de sa capacité de continuer ses activités d'exploitation, de procurer des avantages à ses parties intéressées et d'offrir un rendement de l'investissement suffisant à ses actionnaires en vendant ses services à un prix approprié selon le degré de risque opérationnel qu'elle prend. La Société détermine donc le montant total du capital requis en fonction du degré de risque. Cette structure du capital est ajustée en temps opportun en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des risques que présentent les actifs sous-jacents. Nous ne sommes exposés à aucune exigence extérieure en matière de capital.

28. Information géographique

La segmentation géographique des actifs de la Société s'établit comme suit :

	2026				2025			
	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Goodwill
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	9 183	4 321	46 656	805 051	9 975	5 562	36 557	797 962
États-Unis	218	—	23 075	—	281	—	119 960	—
Royaume-Uni	838	3 977	—	—	1 179	1 449	—	—
Suisse	90	143	3 849	—	168	61	3 025	—
Allemagne	2 027	2 049	—	—	694	74	—	—
Autres	4 647	6 229	—	—	4 805	5 568	—	—

Le tableau suivant présente la segmentation géographique des ventes en fonction de l'emplacement des clients :

	2026	2025
	\$	\$
États-Unis	789 334	693 659
Canada	88 978	90 365
Australie	90 922	80 831
Royaume-Uni	60 636	59 567
Autres	197 176	152 404

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

29. Événements postérieurs à la date de clôtureProvide Holdings Inc.

Le 28 avril 2026, nous avons vendu la totalité des actions émises et en circulation de Provide Holdings Inc., qui comprend notre gamme de produits d'hôtellerie américaine Upserve, à une société affiliée de Skyview Equity (« Skyview ») pour un montant en trésorerie de 44 000 \$ et une contrepartie conditionnelle d'au plus 37 000 \$. Sur le montant de 44 000 \$ versé en trésorerie, une tranche de 20 000 \$ a été versée à la clôture de la transaction et une tranche de 22 000 \$ est exigible dans les 90 jours suivant la clôture, ce qui est attesté par un billet à ordre garanti de premier rang, qui comprend des options de prorogation pouvant aller jusqu'à deux périodes additionnelles de 30 jours, chacune étant assujettie au respect de certaines conditions, notamment le paiement de frais de prorogation. Le solde de 2 000 \$ de la contrepartie en trésorerie doit être versé dans un délai de neuf mois suivant la clôture de la transaction. La contrepartie conditionnelle, d'un montant maximal de 37 000 \$, doit être versée sur deux périodes d'évaluation se terminant le 31 mars 2027 et le 31 mars 2028, en fonction de l'atteinte des cibles de BAIIA définies dans la convention d'achat. Dans le cadre de la transaction, les parties ont conclu des conventions de services de transition à la clôture afin d'assurer un transfert ordonné des activités d'exploitation. À la date du dépôt, la comptabilisation de ce dessaisissement est incomplète. La valeur comptable des actifs nets décomptabilisés à la date de cession, la juste valeur de l'actif au titre de la contrepartie conditionnelle et le profit ou la perte sur la vente en résultant n'ont pas encore été finalisés.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La TSX et le conseil d'administration ont approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026 ») visant le rachat par la Société, à son, gré, aux fins d'annulation, d'au plus 8 478 469 actions à droit de vote subalterne de la Société, soit environ 10 % du « flottant » de la Société (au sens donné à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) pour les actions à droit de vote subalterne émises au 11 mai 2026, au cours de la période de 12 mois commençant le 25 mai 2026 et se terminant au plus tard le 24 mai 2027. Toute action à droit de vote subalterne rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026 sera annulée.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026, à l'exception des rachats effectués aux termes de dispenses relatives aux achats en bloc, la Société est autorisée, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 172 996 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume quotidien moyen des opérations sur 691 987 actions à droit de vote subalterne, calculé conformément aux règles de la TSX pour la période de six mois close le 30 avril 2026.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026, la Société a également conclu un RAAA aux termes duquel un courtier désigné peut acheter des actions à droit de vote subalterne à des moments où la Société ne serait normalement pas autorisée à acheter ses actions à droit de vote subalterne en raison de restrictions réglementaires et de périodes d'interdiction d'opérations habituelles qu'elle s'impose. Les rachats dans le cadre du RAAA sont effectués conformément à certains paramètres d'achat.